A LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI SUR LE BLÉ

voté par 402 voix contre 180

La Chambre a poursuivi, lundi matin, la discussion du projet de loi sur la défense du marché du blé. La Chambre, à l'article 6, adopte un amendement de M. FERRU ainsi conçu :

« L'article 17 de la loi du 10 juillet 1933 est complété ainsi : « Toutefois, sont dispensés de l'emploi des blés de stokage et de report les meuniers travaillant à façon ou au moyen d'échange avec des agriculteurs et des coopératives agricoles. Cette dispense s'applique exclusivement aux blés exemptés de la taxe de 3 francs (blés de consommation familiale).

M. DE TASTES, à l'article 7, s'élève contre la taxe progressive à la mouture qui frapperait, non pas la grande meunerie, mais les consommateurs de pain des grandes villes, et dépose un amendement dans ce sens, qui est repoussé par 525 voix contre 36.

Puis l'article 7 est adopté.

M. Jean PERROT ayant demandé une interprétation large de la loi, M. QUEUILLE accepte un amendement autorisant le meunier à venir chercher chez l'agriculteur les trois quintaux de consommation familiale. Cet amendement est adopté.

A la demande de MM. RIVERS, DU POUET, et DE GRANDMAISON, cet amendement devient un article nouveau qui s'inscrira après l'article 7.

L'article 8 (sur le produit de la taxe à la mouture, 10 % pourront être prélevés sous le contrôle de l'application de la loi) et l'article 9 (réunion du Comité national du blé) sont adoptés.

Le financement de la récolte

L'article 10 est ainsi conçu :

« Le Ministre des Finances est autorisé, pour faciliter le financement de la récolte de blé de 1933 et de 1934, à mettre à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole, pour la durée d'un an au plus, des avances au taux d'intérêt de 3 %. Le total de ces avances ne pourra dépasser 500 millions.

» Le Ministre des Finances est autorisé à se procurer les fonds nécessaires auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui consentira au Trésor, pour une durée maximum d'un an, des avances préférées sur ses fonds propres ou sur les fonds de caisse gérées par elle.

» Si le taux d'intérêt des avances ainsi faites au Trésor est supérieur à 2 %, le montant de la différence d'intérêt sera imputé et inscrit par priorité aux dépenses du compte prévu à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1933 ».

M. TRIBALLET, président de la Commission d'agriculture, affirmant que les financements ont été insuffisants en 1933 et au début de 1934, demande au ministre un engagement précis.

M. QUEUILLE donne l'assurance que les 500 millions seront bien mis à la disposition des coopératives.

Par 316 voix contre 278, on repousse un amendement de M. PAUL RIVES, réclamant un milliard pour venir au secours de l'agriculture en danger.

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

Les importations du riz

La Chambre aborde enfin l'article 12, qui établit, à compter de la promulgation de la présente loi, sur toutes les importations en France de riz, une taxe spéciale dont le taux sera fixé par décret rendu en Conseil des Ministres.

M. Henry HAYE oppose la question préalable, car le prix du riz va renchérir et, par conséquent, la consommation va diminuer. M. OUTREY s'associe à ces paroles.

M. Maurice VINCENT parle dans le même sens.

« Il ne faut pas réduire le mouvement des importations et des exportations. De nombreux dockers sont en chômage ».

M. TAILLIANDIER déclare qu'il votera contre. La question préalable, combattue par le Gouvernement et la Commission, est repoussée par 381 voix contre 195.

M. GUERIN demande la disjonction de cet article. Le ministre des Colonies, M. ELBEL, au nom de la Commission des douanes, et M. MONNET interviennent et, finalement, la disjonction est prononcée à mains levées.

M. CHASSEIGNE propose un article additionnel visant la fabrication de la bière.

Le vote de l'ensemble

L'ensemble du projet, mis aux voix par scrutin, est voté par 402 voix contre 180.

La séance est levée à 13 h. 55. Séance à 16 h. 30.

ADOPTION DE PROJETS ET PROPOSITIONS DIVERSES

Au début de sa séance de l'après-midi, la Chambre adopte sans débat :

La proposition de résolution de M. Tony REVILLON et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à protéger la production bovine en France;

Le projet de loi tendant à modifier la loi du 20 juillet 1927 portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle des prés et de luzerne importées en France;

La proposition de résolution de M. Alfred LACOURT, tendant à inviter le gouvernement à faire adopter d'urgence par les 2 assemblées toute mesure de protection des fabricants de pipes en terre contre la concurrence étrangère et notamment à envisager un tarif douanier spécial à l'entrée en France des marchandises de cette nature envoyées de l'étranger.

L'outillage national

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de MM. JAUBERT et DE CHAPPEDELAINE, tendant à inviter le gouvernement à soumettre à la Chambre, avant la clôture de la session, le programme d'outillage national à réaliser par l'État et les collectivités locales.

M. JAUBERT, exprime l'émotion de ses collègues de province quand il ont appris que sur les 8 milliards de grands travaux prévus par le gouvernement la région parisienne recevrait 4.500 millions.

M. DE CHAPPEDELAINE, déclare qu'il ne faut pas négliger les campagnes qui traversent une crise sans précédent.

M. GERMAIN-MARTIN, rappelle qu'il a recueilli l'héritage de gouvernements prudents, il ajoute :

« J'ai obtenu, dit-il, un emprunt d'un milliard de la part du Crédit national, en faveur des travaux des départements et des communes. Le ministre de la Santé publique a obtenu du Sénat l'utilisation d'un reliquat de 1.500.000 pour les habitations à bon marché. J'espère que vous obtiendrez du ministre du Travail les concours nécessaires pour un programme contre le chômage ».

La Trésorerie n'est pas gênée, mais le ministre des Finances doit maintenir ses moyens. Sur l'autorisation d'emprunt de 10 milliards, le ministre en a émis 4.500.000.000. Les emprunts des villes et des départements auront lieu en octobre. Le ministre des Finances doit avoir le souci de ses opérations et d'achever le rétablissement entrepris.

Une déclaration de M. Doumergue

M. DOUMERGUE, rappelle qu'il a déja déclaré qu'il y avait des ressources disponibles aux Assurances sociales pour procurer aux collectivités les moyens qui leur font défaut. Le gouvernement a étudié cette question, en s'attachant particulièrement à réduire le chômage.

Il ne s'agit pas d'un programme d'outillage national, il s'agit de travaux utiles. La question du plan des grands travaux n'est pas entièrement au point. Il faut un projet d'ensemble, seul capable d'éviter les abus.

Le gouvernement accepte la 1re partie de la proposition de M. Jaubert qui invite le gouvernement à soumettre à la Chambre un programme d'équipement économique et social du pays qui, par le caractère d'utilité incontestable de ces travaux : leur diffusion, leur mode de financement et la possibilité donnée à toutes les collectivités françaises d'y collaborer, constitue vraiment un programme d'outillage national; mais, le gouvernement ne peut accepter le dernier paragraphe : « La Chambre désire que ce programme lui soit soumis avant la clôture de la session ».

M. JAUBERT, se rallie à la demande de M. Doumergue. Mais le dernier alinéa, est repris en amendement par M. VALLIERE et les socialistes.

Le vote de confiance

Le texte JAUBERT, amputé du dernier alinéa, est voté à mains levées.

Puis, la Chambre, par 405 voix contre 150, sur 555 votants, sur question de confiance posée par le gouvernement, repousse l'amendement de M. Vallière.

Séance levée à 19 h. 5.

Séance aujourd'hui, 10 h. et 15 h. (Réforme fiscale).

LE VOYAGE DE M. L. BARTHOU EN YOUGOSLAVIE

Le ministre est allé s'incliner sur la tombe du Soldat Inconnu

Dès 9 h., lundi matin, M. Louis Barthou, accompagné de M. Pouritch, ministre adjoint des affaires étrangères, et de M. Naggiar, ministre de France, a quitté Belgrade en automobile, pour se rendre à une vingtaine de kilomètres de la capitale, au mont Avala, sur la tombe du Soldat inconnu yougoslave.

Au cours de la traversée de la ville, déjà plus animée et toute décorée de drapeaux français, l'ancien président du Conseil a été frappé de la largeur des avenues et du bon goût des édifices. En passant devant l'Ecole militaire, M. Barthou admira la magnifique tenue de fantassins à l'exercice.

M. Barthou est accueilli, à son arrivée au mont Avala, par le ministre de la guerre et une délégation d'officiers yougoslaves et par les attachés militaires français. Les honneurs lui sont rendus par une compagnie d'infanterie.

Tandis qu'une musique militaire joue les deux hymnes nationaux, M. Barthou, au nom du gouvernement français, dépose une couronne de fleurs au pied du mausolée. L'histoire de ce monument rustique est d'ailleurs infiniment touchante.

Les paysans des environs l'ont construit de leurs mains sur la tombe de l'un des leurs, venu mourir là au cours des combats pour la défense de Belgrade en 1915.

Avant de quitter le mont Avala, M. Louis Barthou s'arrête pour contempler la capitale qu'on aperçoit au loin, derrière les vallonnements qui s'arrêtent au Danube et à la Save.

A ce moment un capitaine d'état-major, cartes en main, vient expliquer au ministre français les opérations sanglantes dont fut le théâtre en octobre 1915 le paysage aujourd'hui si riant qu'il admire.

Un message de M. Barthou au peuple yougoslave

A son retour du mont Avala, M. Barthou s'est rendu au ministère des affaires étrangères où il a conféré avec M. Jevitich, puis il a rendu visite à M. Ouzounovitch, président du Conseil.

Le représentant de la France a adressé ensuite par radio le salut du peuple français au peuple yougoslave.

La station de Belgrade a diffusé ensuite des extraits des œuvres de M. Barthou et notamment l'hommage qu'il a rendu à la Serbie, en 1916, au cours d'une cérémonie à la Sorbonne.

Le déjeuner au Palais-Royal

A midi, le roi Alexandre a reçu en audience M. Barthou qu'il a retenu à déjeuner au palais royal.

A ce déjeuner assistaient, en outre, le prince Paul, le président du Conseil, les membres du gouvernement, les présidents de la Chambre et du Sénat, M. Naggiar, ministre de France à Belgrade, M. Spalaïkovitch, ministre de Yougoslavie à Paris, M. Rochat, chef de cabinet de M. Barthou.

LE SÉNAT A ADOPTÉ divers projets agricoles

Les avances de l'Etat au Crédit national agricole

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Lucien Hubert. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la défense du marché du blé de la récolte de 1933, par l'intermédiaire de la Caisse nationale de crédit agricole.

L'article unique du projet de loi, qui porte de 100 à 300 millions le chiffre des avances que l'État peut accorder au Crédit national agricole, est mis aux voix par scrutin et voté par 287 voix contre 6.

La protection des produits laitiers

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur un projet de loi adopté par la Chambre, relatif à la protection des produits laitiers.

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Projets divers

Le Sénat adopte :

La proposition de loi, adoptée par la Chambre, tendant à réglementer la fabrication des pâtes alimentaires.

Le projet, adopté par la Chambre, tendant à assurer le contrôle de l'existence des entrepôts frigorifiques et la déclaration des denrées alimentaires stockées, ceci pour assurer la régularité du marché.

Le projet, adopté par la Chambre, tendant à assurer la loyauté du commerce des fruits et des légumes et à réprimer la vente des fruits véreux.

Le prix minimum du blé

Le Sénat commence ensuite la discussion de la proposition de loi de M. Carrère, tendant à établir le prix minimum du blé en fonction des droits de douane et du cours mondial.

M. Borgeot expose que ce système permet d'agir par paliers ; on partirait du prix moyen de 115 francs ; sauf majoration ultérieure, on pourra arriver à 105 francs.

Suite de la discussion renvoyée à vendredi. Prochaine séance aujourd'hui, à 15 heures. Séance levée à 18 h. 15.

Aspro soulage toujours

Voir dernier page

Les épreuves écrites du Baccalauréat, à Lille

EN HAUT : *Un coin de l'immense salle de la Foire Commerciale de Lille pendant les épreuves du baccalauréat.*
EN BAS : *Les parents et amis des candidats attendant la sortie de ces derniers.*

Les épreuves écrites du Baccalauréat, première partie, ont débuté lundi matin, à Lille, dans le Hall de l'Ameublement, à la Foire Commerciale de Lille.

On avait escompté pouvoir disposer du Grand Hall de la Mécanique. Mais celui-ci est encore occupé par une partie des projets des concurrents du concours de la Cité Hospitalière de Lille. Il fallut donc se rabattre sur une autre partie de la Foire Commerciale.

Certes, il y a progrès. L'an dernier encore, le Baccalauréat se passait sous la verrière du Palais-Rameau, c'est-à-dire, quand le soleil donne en plein comme cette année, dans une atmosphère de fournaise qui oscille entre 38 et 45 degrés. C'était intenable parfois.

Hier, nous nous sommes présentés au Hall de l'Ameublement de la Foire Commerciale, vers 15 h. 45.

Certes, il y faisait chaud, mais c'était supportable.

En un silence quasi religieux, concurrents et concurrentes, — ils sont 760 environ, cette année, — travaillaient avec ardeur aux différentes compositions qui leur étaient imposées.

Les jeunes gens avaient mis bas vestons et faux-cols, les jeunes filles avaient revêtu de légères toilettes.

L'atmosphère était un peu lourde, mais supportable, et de l'immense hall se dégageait une impression de recueillement qui révélait que chacun était sérieusement « à son boulot ». A pas feutrés, les surveillants parcouraient les allées.

Nous souhaitons aux candidats, bonne réussite... et surtout que cette réussite leur ouvre une porte heureuse sur la vie, car ce n'est pas tout de réussir au « Bachot », il faut avoir encore l'occasion, par la suite, d'employer utilement ce que l'on a appris. Et ici, la chance, la veine, le hasard, cet imponderable que l'on appelle « le destin », jouent un rôle considérable dont nul n'est maître.

V. B.

AU CONSEIL DES MINISTRES

LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE

Les ministres se sont réunis lundi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Henry Chéron, garde des sceaux, a soumis à la signature du président de la République un décret-loi sur la réorganisation judiciaire qui permet de réduire le cinq à trois dans les cours d'appel le nombre des magistrats dont la présence est nécessaire pour rendre une décision de justice. Avec une partie des économies réalisées, deux chambres nouvelles seront créées à la cour d'appel de Paris et trois chambres au tribunal de la Seine, pour remédier à l'engorgement des affaires du tribunal de la Seine et de la cour d'appel.

Les cours d'Alger, d'Angers, de Bordeaux, d'Orléans, de Pau et de Rennes seront renforcées. Ces mesures permettront de liquider l'arriéré et de faire face à l'augmentation des affaires nouvelles.

M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a fait signer par le président de la République un décret aux termes duquel, à dater du 1er juillet 1934, les effectifs de la police suburbaine du département de la Seine seront incorporés à ceux de la police municipale de Paris.

La réforme de la comptabilité publique

M. Germain-Martin, ministre des finances, a soumis à la signature du président de la République deux décrets-lois et un décret simple, relatifs à la réforme de la comptabilité publique. Ces décrets sont la conclusion des travaux que la commission de réforme de la comptabilité publique a poursuivi depuis trois ans, et tendent à simplifier l'organisation de cette comptabilité et à y introduire plus de clarté et par conséquent à faciliter des contrôles nécessaires.

Le ministre des finances a fait également signer par le président de la République un décret qui permettra d'organiser un contrôle effectif des sociétés ou collectivités privées recevant des subventions de l'Etat.

Les accords commerciaux

M. Lamoureux, ministre du commerce, a fait part de l'état des négociations pour la conclusion d'un accord commercial franco-allemand. Il a fait signer un décret-loi concernant le relèvement des tarifs douaniers pour la protection du camphre synthétique. Il a été autorisé par le conseil à ratifier l'accord commercial franco-anglais qui sera signé par l'ambassadeur de France à Londres.

Economies dans les P. T. T.

M. Mallarmé, ministre des P. T. T., a fait signer un décret-loi, soumettant pour moitié aux retenues pour pension civile, l'indemnité de gérance et responsabilité attribuée aux receveurs des P. T. T. et fonctionnaires assimilés.

Les grands travaux

M. Marquet, ministre du travail, a entretenu le conseil de la question des grands travaux contre le chômage. L'étude sera poursuivie au cours d'un prochain conseil.

LA RÉFORME FISCALE

Au cours de leur délibération d'hier matin, les membres du gouvernement ont examiné les moyens de hâter le vote de la réforme fiscale.

A ce sujet, ils ont décidé de soutenir la proposition de M. Gratien Candace qui tend à supprimer pendant cette discussion le droit d'aménagement en séance. Cette proposition viendra en discussion demain avant l'ouverture du débat sur la réforme fiscale.

LE DÉPART DE GAND DES FUSILIERS-MARINS

Hier matin, le détachement de fusiliers-marins français, commandé par le capitaine de frégate Dornon, a quitté la caserne Léopold, à Gand, et a été solennellement reconduit à la gare Saint-Pierre par un détachement en armes et avec musique du 2e de ligne.

Le détachement de la marine française a pris place dans un wagon spécial du train partant pour Lille à 11 h. 12 et qui est arrivé à Paris à 16 h. 14.

Une foule nombreuse massée avant leur départ devant la gare a accueilli les marins français aux cris de « Vive la France, vivent les marins ! »

Les honneurs ayant été rendus au drapeau français, tandis que la Musique exécutait la « Marseillaise », les acclamations redoublèrent.

Au moment du départ du train, le capitaine de frégate Dronon, se faisant l'interprète du détachement, s'est déclaré enchanté de l'accueil reçu à Gand.

Lorsque le train se mit en marche, la foule massée sur le quai cria « Vive la France ! ». Les marins français répondirent « Vive la Belgique et merci de tout cœur ! ».

TROIS OUVRIERS TEINTURIERS ASPHYXIÉS A ASNIÈRES

Hier matin vers 11 h., trois ouvriers d'une teinturerie située 81, rue des Bas, à Asnières, ont été asphyxiés par des gaz de benzol.

L'un d'eux, M. Joseph Janvier, 58 ans, n'a pu être ranimé. M. Willy Burnier, 29 ans, a été transporté à l'hôpital Bichat où son état a été jugé grave, le troisième, M. Sarrasin, a pu regagner son domicile.

LA MORT DE L'« HOMME-CANON »

La fête du Pré-Saint-Gervais, qui comporte diverses attractions et une exposition canine, s'était ouverte avec un certain succès, puisque de nombreuses personnes y assistaient.

Un habitant de la commune, M. Vasseur, ancien champion du monde de force, et un de ses amis, M. Gaston Richard, acrobate spécialiste de l'attraction dite « l'homme projectile », avaient bénévolement offert au maire du Pré-Saint-Gervais leurs concours pour augmenter l'intérêt de cette fête dont les bénéfices étaient réservés à la caisse des écoles.

Au début de l'après-midi, M. Gaston Richard prépara son appareil sur la place devant la mairie, un canon comportant un ressort, et dans lequel il devait se placer pour être lancé à quelque dix mètres de là, dans un large filet.

L'acrobate s'aperçut que son appareil était défectueux et que le ressort était cassé. Il le répara pendant une partie de l'après-midi et, à 18 h., il se déclara prêt à partir. Son ami, M. Vasseur, avait tenu la foule en haleine par des exercices de poids. Les spectateurs, qui ignoraient le petit incident de l'après-midi, ne se doutaient pas qu'ils allaient assister à un spectacle aussi tragique.

M. Gaston Richard se plaça dans son canon. Le pétard qui s'y trouvait pour aider l'illusion tonna. Et l'on vit l'acrobate surgir, monter à hauteur du premier étage de la mairie et retomber, la tête la première, malheureusement à quelque 50 centimètres du filet.

On se précipita. La foule, femmes, enfants, se bousculaient en criant. M. Vasseur fut le premier à relever son ami, aidé de quelques forains. Ils constatèrent que le malheureux avait une double fracture du crâne, une rupture de la colonne vertébrale et une fracture du bras droit.

On alla quérir un médecin à l'hôpital du Pré-Saint-Gervais. Mais avant que celui-ci n'arrivât, Gaston Richard avait expiré.

Le prédécesseur de Gaston Richard, dans ce genre d'attraction, dont il était le fondateur, l'acrobate Zachari, avait trouvé la mort dans des conditions analogues, à Berlin, il y a quelques années.

La Loterie de la Presse

TIRAGE

28 JUIN

à quinze heures

au fumoir du Théâtre

Prix du billet : UN franc

APRÈS LE VERDICT DE St-OMER

CONNAITRA-T-ON A LILLE des soirées troublées ?

Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte que la réunion que tiendront samedi les groupements dits de Solidarité Française, aura lieu, salle de l'Orphéon, rue du même nom.

Des informations puisées à bonne source nous permettent de faire, d'autre part, connaître que M. Léon Daudet ne sera vraisemblablement pas au nombre des orateurs du meeting que les associations royalistes se proposent de tenir quatre jours plus tard.

Prendraient en conséquence la parole au meeting qu'organisera, mercredi 4 juillet, salle des Ambassadeurs, l'« Action Française » : MM. Delest et Robain, qu'accompagnera l'amiral Schwerer.

PARTI SOCIALISTE ET C.G.T. EN APPELLENT A LEURS TROUPES

La C.A. de la Bourse du Travail, au cours d'une réunion qu'elle tiendra ce soir, arrêtera les mesures qu'elle entend prendre en vue des manifestations qu'elle organisera, samedi et mercredi, « en réponse aux provocations fascistes ».

Les organismes directeurs du Parti Socialiste tiendront, d'autre part, une seconde réunion demain soir.

Une réunion assemblant les militants responsables du Parti Socialiste et de la C.G.T. a déjà procédé à un examen de la situation dans un échange de vues qui se prolongea durant une partie de l'après-midi d'hier.

UN PREMIER APPEL DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Confirmant ses décisions antérieures sur la nécessité de répondre « aux provocations fascistes », la Bourse du Travail répondra favorablement à l'appel du Parti Socialiste.

Dès maintenant, dans une note qu'elle nous communique, elle rappelle la mort violente de Jean Jaurès, d'Henri Dilles, de Joseph Fontaine et proclame « sa résolution de se dresser contre les hommes ou les factions qu'elle en rend responsables ».

Soulignant « la nécessité d'une mobilisation qui dépasse en ampleur la mobilisation de Roubaix », elle alerte les commissions syndicales, leur demande de transmettre les mots d'ordre qu'elle leur fera parvenir, en appelle à ses milliers de syndiqués pour que les soirées de samedi et de mercredi « marquent plus particulièrement la colère ouvrière au lendemain du verdict des Assises du Pas-de-Calais ».

L'Administration Municipale examine la situation

Nous croyons savoir que l'administration municipale, au cours de la réunion qu'elle a tenue hier, a délibéré sur la situation créée par l'annonce des réunions que tiendront samedi la « Solidarité Française » et mercredi les groupements royalistes.

Une nouvelle réunion, qui aura lieu jeudi soir, lui permettra de recueillir toutes informations utiles et de statuer sur l'attitude qu'elle entendra prendre.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 26 juin 1934. — Soleil : lever, 3 h. 50 ; coucher : 19 h. 56 ; Lune : lever : 19 h. 55 ; coucher : 2 h. 17. — Aujourd'hui : Sainte-Hélène. — Demain : Sainte-Adèle.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région du Nord. — Temps médiocre ; Ciel trois quarts couverts avec éclaircies et quelques averses ou orages ; Vent du secteur Sud-Ouest, modéré et irrégulier. — Le maximum de température sera en hausse sur la veille.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 25 juin 1934, à 18 h. : Baromètre : 758 mm. 7 ; hausse depuis la veille, à 9 h. : 0 mm. 1 ; Thermomètre à fronde : 24.2 ; Minima : 17.2 ; Maxima : 28.2 ; Etat hygrométrique : 53 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 1 mm. 8 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : Nuageux ; Temps probable pour mardi : Chaud, Orageux ; Quelques pluies.

Le Bi-Centenaire de la Houille à Anzin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Avec les mineurs au fond

Après la descente jusqu'à l'étage 418, les visiteurs entrèrent dans la galerie maçonnée, véritable rue souterraine ayant 2 m. 66 sur 3 mètres, éclairage puissant, propreté, aérage parfait, le ministre peut trouver que la vie est encore assez belle, sous terre. Et voici le « train ministériel ». On prend place dans les wagonnets sur des sièges de fortune et une locomotive à air comprimé emmène le convoi jusqu'au sommet de la taille.

C'est à partir de ce moment que M. Flandin va se faire une idée du labeur du mineur.

La galerie s'est retrécie, le boisage a succédé à la maçonnerie; il a fallu abandonner le wagonnet, on descend maintenant un étroit boyau, il faut marcher courbé et voici la taille.

On se laisse glisser dans le couloir, selon le terme en usage, et au passage on peut voir les mineurs qui sont à l'avancement.

M. Flandin en interroge quelques-uns. Les réponses, est-il besoin de le dire, sont satisfaisantes, pas de note discordante. « Tout va bien » apprend-on. Mais tout va moins bien quand un mineur se met en devoir de passer à l'action, c'est-à-dire de faire du charbon.

Il fait fonctionner le marteau piqueur. Aussitôt un bruit assourdissant, une poussière aveuglante qui s'élève; certains jugent qu'il n'y a plus lieu de s'attarder et l'on revient à l'accrochage.

La cage nous remonte au jour.

Des éclats de rire fusent. Le ministre, le sénateur, le sous-préfet et tous les visiteurs sont revenus de leur voyage avec des visages noircis que ne désavouerait pas un ramoneur.

Les photographes s'en donnent à cœur joie.

M. Flandin confie ses impressions.

— En somme, lui demande M. Daniel Vincent, vous n'enviez pas le travail du mineur ?

— Certes non.

Cérémonie émouvante

Une cérémonie simple et émouvante se déroule sur le carreau dès qu'y arrivent les personnalités qui ont conservé la tenue de mineur et... la poussière noire sur le visage qui fait très couleur locale.

M. Flandin accroche la croix de la légion d'honneur sur la poitrine de M. Pauzat, directeur adjoint de la Compagnie, dont nous avons hier annoncé la promotion. Il fait ensuite et aussi chevalier de la légion d'honneur M. Courtinat, ingénieur en chef de la compagnie.

A tous deux, il adresse ses félicitations, puis il procède à la remise des distinctions suivantes au personnel de la Compagnie :

Officiers d'Académie : MM. Eugène Debeauquesne, ingénieur ; Paul Boutique, chef de laboratoire ; Jules Boutienger, chef du bureau des ventes ; Gédéon Mathon, à Bruay ; Victor Fonteyne, receveur municipal de la ville d'Anzin ; Charles Lévêque, à Valenciennes ; Edmond Ledain, à Anzin ; Oscar Auverdin, à Anzin.

Médaille d'or de l'Education physique: M. Léopold Defays, directeur général des Usines Escaut et Meuse.

Médailles de l'Assistance publique : Mme Fernande Zorès, en religion sœur Louise ; Mlle Raymonde Frot.

Médailles de bronze des Assurances sociales : MM. Alfred Artiel ; Paul Badot, Albert Coolen, Julien Richard, fondateur, administrateur, secrétaire et secrétaire adjoint de la Caisse primaire.

Médaille de bronze de la Mutualité : M. Félicien Bégué, trésorier de la société de secours mutuels.

Médaille de vermeil du Travail : M. Henri Grandame.

Médailles d'honneur du Travail : MM. Villain Désiré, Bernard Marceau, Maurice Dewesixhas, Emile Selvais et Désiré Meunier.

La cérémonie, très brève, sans éclats mais combien imposante dans ce cadre, avec ces costumes, sur ce carreau qui est pour le mineur le champ de bataille du soldat, s'achève.

On se rend aux douches et bientôt, les autos emmènent les personnalités vers d'autres horizons.

A Maubeuge

Un déjeuner était offert aux notabilités par M. Daniel-Vincent, sénateur-maire du Quesnoy. A la maison de l'ancien ministre flottait, pour la circonstance, le curieux drapeau quercitain de 1712 avec sa devise : « Je crois à l'ombre de la paix ».

Vers 16 heures, M. Flandin et sa suite arrivaient à Maubeuge. Aux personnalités déjà citées s'étaient joints MM. Theunis, ministre d'Etat belge ; Guillon, préfet du Nord ; Jossion, sous-préfet d'Avesnes, etc.

M. Flandin fut reçu par M. Deudon, député-maire, avec qui, en présence de M. Daniel-Vincent, il eut un court entretien. D'après les échos qui nous en sont parvenus, M. DEUDON a exposé comme l'avait fait, la veille, M. Thiétard, maire d'Anzin pour sa ville, la situation actuelle dans le Bassin de la Sambre : activité réduite dans les usines, partant chômage et, dans le peuple, une misère qui va s'aggravant. M. Deudon tint à attirer l'attention du ministre sur la nécessité d'entreprendre de grands travaux d'utilité, mais il se plaignit vivement du frein que l'on a apporté à l'exécution du programme de travaux en cours à Maubeuge. Il insista surtout sur la nécessité de faciliter à la ville le moyen d'employer la main-d'œuvre en chômage en faisant achever le démantèlement et en recouvrant la Fausse-Sambre.

M. DANIEL-VINCENT appuya les dires de M. Deudon en montrant combien la région de la Sambre, si industrielle, a droit à être protégée et secourue.

Ce que nous dit M. Flandin

A l'issue de cet entretien, nous avons pu interviewer M. Flandin que nous avons rencontré en compagnie de M. Daniel-Vincent.

« J'ai fait aujourd'hui, nous a-t-il dit, une visite intéressante et combien édifiante. Comment voulez-vous que je ne sois pas frappé par l'abondance des questions, des problèmes qui se posent ici par leur acuité aussi, car il ne faut pas craindre de nommer les choses telles qu'elles sont.

« Je m'emploierai donc auprès du gouvernement pour que l'on envisage toutes les solutions possibles. »

A la Société d'Electricité et de Gaz du Nord

La visite du ministre dans le Sud du département se poursuivit dans le nouveau siège et comptoir de vente de la société « Electricité et Gaz du Nord », où M. Antoine, administrateur délégué, montra les efforts faits pour propager l'utilisation de l'électricité dans la région, notamment grâce à l'application des tarifs spéciaux établis selon les conseils du ministre.

M. Flandin se rendit ensuite avec les autres personnalités à la centrale électrique de Sous-le-Bois, usine moderne et prodigieusement outillée. La centrale, qui fonctionne depuis la guerre, augmente progressivement la production qui, de 45.000 kw. actuellement, peut atteindre 100.000 kw.

Des rafraîchissements furent offerts aux visiteurs au cours d'une réception faite par MM. Tirmant, président du Conseil d'administration; Antoine, administrateur délégué ; Lafargue, directeur général ; Deneige, directeur de la centrale; Dongoy, directeur du service commercial ; Pouillin, etc.

A 17 heures, M. Flandin arrivait en gare d'Aulnoy et, après avoir pris congé des personnalités, reprenait le train qui le ramena à Paris dans la soirée.

Un incident à Maubeuge

Un service d'ordre discret fonctionna au cours de la journée. Il était dirigé, le matin, dans le valenciennois, par MM. Delattre, commissaire central, et Rigal, son adjoint ; dans le bassin de la Sambre, par MM. Demailly, commissaire spécial à Feignies, et Duvernoil, commissaire adjoint.

Un seul incident se produisit. Ce fut à Maubeuge. A l'arrivée du ministre à la mairie, le secrétaire du comité des chômeurs, M. Irénée Duez, se mit en devoir de siffler et de conspuer « les capitalistes, le gouvernement d'union nationale », etc...

Ses cris n'eurent pas d'écho. Mais il était à quelques mètres du ministre. Sur l'ordre de M. Beau, commissaire de police, des agents l'appréhendèrent. Il se laissa emmener au poste sans opposer de résistance. — L. B.

LE GRAND ÉVENT COLOMBOPHILE DE LA SAISON

Le vainqueur du concours sur Tours, M. Dordin, de Harnes a été reçu à notre journal

Le concours sur Tours a été joué par 948 amateurs qui ont engagé ensemble 3.500 pigeons. C'est assez dire le succès remporté par une compétition qui mit aux prises les meilleurs colombophiles d'une zone de 30 kilomètres autour de Lille.

M. Pierre DORDIN de HARNES (P.-de-C.)

L'heureux vainqueur, qui est un fidèle abonné de notre journal, est M. Pierre Dordin, de Harnes (Pas-de-Calais), un illustre colombophile de la région minière. M. Mordin a été reçu dans notre maison où il a été chaleureusement félicité.

M. Dordin a répondu modestement qu'il avait été particulièrement heureux de se mesurer avec les grands as colombophiles de la région de Roubaix-Tourcoing et qu'il était très satisfait d'avoir pu les vaincre.

Et l'on trinqua à la prospérité du sport colombophile si en honneur dans nos régions.

Nos lecteurs trouveront à la rubrique « COLOMBOPHILIE » le palmarès de l'épreuve.

LES NOUVEAUX LÉGIONNAIRES

La carrière de M. PAUZAT directeur-adjoint des mines d'Anzin

M. PAUZAT est né à Paris en 1895 ; reçu à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale supérieure à 19 ans, il s'engageait, en août 1914, pour 3 ans, au titre de l'Ecole polytechnique ; nommé sous-lieutenant en janvier 1915, il devenait lieutenant en janvier 1917.

Croix de guerre, élève-ingénieur des mines en septembre 1920, M. Pauzat fut nommé ingénieur ordinaire des mines le 16 avril 1922 ; il fut détaché à la commission interalliée du contrôle des mines dans la Ruhr du 5 janvier 1923 au 1er septembre 1924 ; mis en congé hors cadres, il devint directeur des mines de Drocourt le 1er mars 1926 et entra au service de la compagnie des mines d'Anzin, comme directeur général adjoint, le 1er septembre 1929.

M. Pauzat est l'auteur de plusieurs communications à la société de l'Industrie minérale et a été conseiller patronal aux conférences techniques du charbon tenues à Genève au Bureau international du travail en 1930 et en 1931.

Celle de M. COURTINAT ingénieur en chef des mines d'Anzin

M. Léon COURTINAT, ingénieur civil des mines, diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (promotion 1893), est né à Chatpuzzat (Puy-de-Dôme), le 11 avril 1872.

M. Courtinat compte 41 ans de services civils et militaires.

De 1894 à 1896, il fut ingénieur des travaux du fond à la compagnie des mines de Vicoigne-Nœux ; ingénieur à la compagnie d'Anzin de 1896 à 1906 ; directeur divisionnaire à la compagnie d'Anzin de 1906 à 1920 ; depuis, M. Courtinat exerce les fonctions d'ingénieur en chef.

En août 1914, il fut mis en sursis à la compagnie d'Anzin ; il se trouva, le 23 août 1914, en pays dévasté et alla, le 6 septembre 1914, se mettre à la disposition de la place de Dunkerque, où il fut renvoyé à son poste, aux mines d'Anzin, avec ses ouvriers qu'il avait emmenés avec lui.

Le 24 décembre 1914, M. Courtinat fut appelé devant le conseil de guerre allemand siégeant à Valenciennes sous l'inculpation d'avoir tenté de faire sauter le pont du Sarteau, à Vieux-Condé, pour nuire à l'armée allemande.

Il fut appelé de nouveau, en décembre 1915, devant le même conseil de guerre, pour le même motif ; pour la seconde fois, il fut relaxé faute de preuves et grâce à l'intervention énergique de la direction générale des mines d'Anzin ; il fut néanmoins condamné à 50 jours de prison et 250 marks d'amende, sous prétexte qu'il s'était opposé à diverses réquisitions.

Le 7 octobre 1918, M. Courtinat fut déporté à Liége ; le 15 novembre 1918, il fut envoyé en mission par la direction des mines d'Anzin pour assurer le déblaiement et le gardiennage des installations détruites.

Appelé au poste d'ingénieur en chef à la date du 1er janvier 1920, M. Courtinat procéda au dénoyage de toutes les fosses ; il porta l'extraction de 2.800 tonnes par jour à 18.500 tonnes par jour, soit 5 millions 500 mille tonnes par an avec un personnel d'employés et d'ouvriers de 17.000 unités.

De 1906 à 1920, M. Courtinat fut président du comité de la société de secours des mineurs de Saint-Waast-Hérin (trois mille membres) ; depuis 1920, il est secrétaire du district-Nord de la société de l'Industrie minérale ; il a fait de nombreuses conférences à la société industrielle du nord de la France et obtint, en 1913, le prix Léonard Danel, de la société des sciences de Lille.